

éditoriaux & opinions

LES PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE 2010 SONT-ILS ANTIMARCHÉ ?

Elinor Ostrom, c'est une Alexis de Tocqueville « verte »

Les théories d'Elinor Ostrom, professeur à l'université d'Indiana et première femme Prix Nobel d'économie, sur la gouvernance des biens communs avaient été prises en compte par les libéraux depuis longtemps. Plutôt que de l'opposer aux partisans du marché, il se agit plus judicieux de voir récompenser ici l'esprit d'un Alexis de Tocqueville qui voudrait combiner la liberté avec la sauvegarde de l'environnement.

Elinor Ostrom, diplômée de sciences politiques, et peut-être à cause de cela, est probablement la plus iconoclaste des Prix Nobel d'économie. Son apport en matière de politique environnementale est considérable et s'inscrit dans le débat intellectuel, qui depuis les années 1960, oppose les tenants d'un État réglementaire tout-puissant à ceux qui font confiance au marché et aux droits de propriété. Faisons un petit retour historique.

En 1968, Garrett Hardin, un influent écologue américain, publia un article retentissant dans la revue « Science », « The Tragedy of the Commons » (« La tragédie des biens communs »), où, à partir de l'exemple des pâturages communaux de l'Europe médiévale, il démontrait que le libre accès à une ressource entraîne inévitablement sa destruction. En effet, chaque utilisateur a intérêt à mettre le maximum de bétail avant qu'un autre pasteur ne fasse de même. « La ruine est la destination

finale » et l'intérêt individuel conduit à la catastrophe sociale.

Hardin avance que seules deux solutions sont possibles.

Tout d'abord, l'établissement de droits de propriété privée sur la ressource, lorsque cela est physiquement et socialement possible : solutions de marché.



POINT DE VUE MAX FALQUE

Délégué général de l'International Center for Research on Environmental Issues (ICREI)

Ensuite, l'intervention de la puissance publique pour réglementer de façon autoritaire l'accès à la ressource : planification centralisée. L'article de Hardin a donné naissance à une nouvelle école de pensée très féconde, la nouvelle économie des ressources, d'inspiration libérale

voire libertarienne, pour laquelle la solution aux problèmes environnementaux passe par un renforcement des droits de propriété et du libre marché. Sur le plan théorique, les travaux de Coase, Demsetz, Dales, Buchanan, Epstein, Yandle, sur le rôle des institutions, les coûts de transaction, les choix publics, la théorie des jeux, ont nourri intellectuellement de nombreux « think tanks ».

Mais revenons à notre Prix Nobel. L'apport essentiel d'Elinor Ostrom est de considérer que les ressources en biens communs peuvent, sous certaines conditions, être protégées

et gérées à long terme et que la tragédie des biens communs peut être transformée en opportunité. En effet, de très nombreuses ressources environnementales ne sont pas des biens publics purs et leur utilisation par une personne diminue d'autant la disponibilité pour toutes les

autres. Ceci est le cas pour l'eau, l'air, la mer, la biodiversité, les ressources de la pêche, les pâturages d'alpages... Leur appropriation privative est souvent coûteuse voire impossible. Il faut donc organiser la coopération à l'intérieur de groupes sociaux afin d'éviter des conflits d'autant plus violents que la rareté se fait sentir.

À partir d'une analyse historique et anthropologique, Elinor Ostrom a mis en évidence que, pendant des milliers d'années, les sociétés humaines ont réussi à inventer d'une façon pragmatique des institutions de coopération évitant la surexploitation des ressources environnementales.

La propriété commune ouvre donc une nouvelle voie entre la réglementation centralisée de la puissance publique et l'appropriation privée. Pour autant, elle nécessite des règles de fonctionnement explicites relatives à la définition des ayants droit et de la ressource, aux modalités d'utilisation et aux sanctions pour non-respect des règles. En outre, la gestion en commun ne s'applique pas à toutes les ressources et présuppose un groupe social homogène partageant des valeurs communes et dotés du pouvoir légal et physique d'exclure les « passagers clandestins » ou tout simplement les profiteurs.

Pour conclure, la réflexion d'Ostrom, magnifiquement résumée dans son ouvrage majeur, « Governing the Commons » (Cambridge University Press, 1990), rejoint celle de ceux qui pensent que les droits de propriété, sous des formes multiples et évolutives combinées à des institutions organisant la coopération, sont plus susceptibles de résoudre la gestion et la protection de l'environnement que les réglementations publiques d'un État centralisé.

En d'autres termes, une société d'individus libres et responsables, à même de former des associations volontaires, résoudre les dilemmes auxquels elle est confrontée en recourant à diverses modalités de gouvernance. Est-ce que cela ne vous rappelle pas Alexis de Tocqueville et sa « démocratie en Amérique » ?

Le message d'Elinor Ostrom doit nous inciter à rechercher pour chaque ressource environnementale, compte tenu du contexte social et économique, la meilleure solution combinant les droits de propriété et de ne recourir au « command and control » qu'à titre d'ultima ratio. Il en va de la sauvegarde de l'environnement et de la liberté. Un message difficile à faire passer en France, où la croyance en l'État obscurcit l'imagination juridique et économique ! ■

Oliver Williamson, pape de la gouvernance en économie de marché

Williamson partage le prix Nobel d'économie 2010 avec Ostrom. L'économiste de Berkeley a complété les travaux de Ronald Coase, fondateur de l'économie des coûts de transaction. Pour minimiser ces derniers, Williamson a montré que le marché n'offre pas toujours la meilleure solution, et que les entreprises peuvent parfois avoir intérêt à des alliances ou à des ententes.

Oliver E. Williamson, de l'université de Californie (Berkeley), vient d'obtenir le prix Nobel d'économie pour ses travaux sur « la gouvernance économique, et particulièrement les frontières de l'entreprise ». Moins connu du grand public que certains de ses prédécesseurs, Williamson a une solide réputation, en économie comme en gestion, en raison de la richesse de ses analyses en théorie des organisations. Ses contributions et son influence débordent cependant ce cadre.

L'itinéraire de l'homme éclaire son projet. Né dans un milieu modeste du Wisconsin, il obtient un diplôme du prestigieux MIT et commence sa carrière comme ingénieur de projets pour le gouvernement américain, ce qui l'amène à beaucoup voyager. Il découvre la diversité des environnements institutionnels et des modes d'organisation de l'activité économique. Il se tourne alors vers l'économie et la gestion, d'abord avec Kenneth Arrow, qui l'initie à l'économie mathématique, puis Herbert Simon, qui dirige sa thèse sur le rôle des managers dans la performance des entreprises. Dès cette époque, il voit l'entreprise non comme une boîte noire résumée par sa fonction de production, mais comme

une structure complexe où s'imbriquent relations contractuelles et hiérarchie. Son passage à la puissante division antitrust confirme cette approche et élargit ses recherches aux problèmes de l'intégration, des fusions-acquisitions, mais aussi à l'importance de formes organisationnelles novatrices, comme la franchise.

Il se tourne alors vers l'enseignement et la recherche, qu'il pratiquera dans les plus grandes universités américaines. Il s'y familiarise avec les travaux de Ronald Coase, fondateur de l'économie des coûts de transaction.

Coase a parfaitement résumé cette approche dans sa conférence pour le Nobel (1991). Si on accepte avec Adam Smith que la division du travail et le progrès technique constituent le socle de la richesse des nations, alors la théorie économique doit identifier et expliquer les modalités qui permettent de tirer parti des possibilités ainsi ouvertes. Cela passe par l'organisation efficace des transactions, c'est-à-dire les transferts de biens et de services entre unités économiques distinctes, et par leur encadrement dans des institutions adéquates, dessinant la carte de ce que Coase appelle les

« structures institutionnelles de production ».

Williamson reprend ce programme, le développe, et le rend opérationnel. Tirant parti de son expérience professionnelle, il comprend qu'une dimension essentielle de la question posée par Coase concerne les frontières de l'entreprise, comme la rappelle le comité du prix Nobel ce lundi. Qu'est-ce qui pousse l'entreprise à élargir son périmètre, à procéder à des fusions-acquisitions ?

L'argument du profit n'est pas suffisant : dans un environnement concurrentiel, l'entreprise aurait plutôt intérêt à mettre en concurrence ses fournisseurs de manière à minimiser ses coûts. Williamson développe alors un argument qui s'est révélé très fécond pour les études empiriques. Lorsqu'une entreprise doit consentir des investissements qui l'exposent au risque de comportements opportunistes de ses partenaires, l'obligeant à adopter des dispositifs de protection coûteux, par exemple des contrats complexes et la plupart du temps incomplets, elle peut avoir avantage à intégrer cette activité. Évidemment, cela se traduit par des coûts, ceux de l'organisation interne à l'entreprise. Il y a donc un arbitrage à faire, fondé sur la comparaison entre ce qu'il en coûte de « faire » soi-même et de « faire faire » par des fournisseurs (le fameux « make or buy »).

En approfondissant cette question, Williamson réalise l'importance d'autres solutions, par exemple les contrats privilégiant certains par-

tenaires, comme dans la franchise ou les joint-ventures. L'analyse de ces arbitrages complexes est rendue opérationnelle à travers le « principe de l'alignement » : dans une économie concurrentielle, les forces du marché poussent les acteurs à chercher le mode organisationnel et les arrangements contractuels correspondant le mieux aux caractéristiques des transactions à effectuer et

les entreprises à s'entendre sur certaines activités, à développer des opérations en commun, etc.

En somme, le marché n'est pas la solution ultime, constat qui a pu conduire certains commentateurs à présenter Williamson comme un virulent critique des marchés, ce qu'il n'est pas. Comme il l'a répété fortement à plusieurs reprises, toutes les



POINT DE VUE CLAUDE MÉNARD

Professeur d'économie à l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne) et membre du Centre d'économie de la Sorbonne

minimisant d'autant leurs coûts.

Ceci peut contribuer à expliquer l'importance du juridique en économie. Williamson a ainsi été amené à s'intéresser aux institutions encadrant ces jeux d'acteurs. Les contrats s'inscrivent dans un cadre légal, la protection des droits de propriété influe sur le mode d'organisation choisi, la réglementation peut contraindre ou faciliter les transactions, etc. Les décideurs publics ne sauraient ignorer cet impact ; par exemple, les autorités de la concurrence ne sauraient s'en tenir à une approche en termes de pouvoir de marché : il peut y avoir d'excellentes raisons, tenant aux coûts de transaction, qui poussent

solutions sont truffées de défauts. Elles doivent donc être constamment corrigées, ce qui pousse à l'innovation technologique, mais aussi organisationnelle et au changement institutionnel.

Pour conclure, la décision de partager le prix entre Williamson et Ostrom nous paraît judicieuse : tous deux travaillent effectivement sur des problèmes touchant les modes d'organisation efficaces de l'activité économique, partagent pour ce faire plusieurs outils conceptuels, et ont constamment défendu l'idée que, pour comprendre la complexité d'une économie de marché, la prise en compte des facteurs institutionnels est décisive. ■

LA TRIBUNE

Édité par : La Tribune SAS
26, rue Oradour-sur-Glane, CS 91522,
75725 Paris Cedex 15
Standard : 01 44 82 16 16
Adresse Internet : <http://www.latribune.fr>
Président, directeur de la publication :
Alain Weill.
Directrice générale : Valérie Decamp.

Directeur des rédactions : Erik Izraelowicz.
Directeurs adjoints : Sophie Gherardi,
Pierre-Angel Guy.
Rédaction en chef : Odile Esposito (Industrie
et Services), Jean-Baptiste Jacquin (Tech-
nologues, Médias, Télécoms), François Lenglet
(Économie, Politique, International), Muriel
Motte (Marchés et Finance), Olivier Provost
(L'attribution.fr), Philippe Mabillet (Editorialiste),
Anne Debray (Edition).

Directeur artistique : Éric Béziat.
Directrice des nouveaux médias :
Astrid Arbey.
Publié par : La Tribune Régie
Directeur publicité Pôle financier :
Ghislain Boyer.
Directrice de publicité International :
Carole Gromillet.
Directeur Marketing : Arnaud Jaouen.
Directeur de la Diffusion : Pascal Poli.

Impression : Paris Offset Print - 30, rue Raspail,
93230 La Courneuve ; Midi Print, Gallargues ;
Ouest Print, Bourmezeau, Nancy Print.

Service abonnements
Numéro vert : 0 800 15 23 33 (appel gratuit)
Fax abonnements : 01 55 56 70 50
Abonnement1an (France métr.) : 459 € TTC

USA : USPS #017551.
Periodical Postage paid at Champlain N.Y.
and additional mailing offices.
For Details call 185 at 1 (800) 426 5005

Distribué par les NMPP, Commission paritaire :
0909/CIS 607/ISSN 0989-9922
Contactez le service Diffusion -
Abonnements à NMPP -
au N° vert : 0 800 47 10 70



IMPRIMÉ EN FRANCE
PRINTED IN FRANCE

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord
de l'éditeur - Art. 172 du Code de la propriété intellectuelle.

LA TRIBUNE
est une publication de La Tribune Holding
Principal associé : News Participations
Président : Alain Weill
Directeurs généraux : Marc Laurier, Valérie Decamp